



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Direction du droit international DDIP

Seul le texte prononcé fait foi

Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale

31 mai – 11 juin 2010

Débat général

Déclaration de

Secrétaire d'Etat Jürg Lindenmann

Chef de la délégation suisse, Direction du droit international public,
Département fédéral des affaires étrangères

Kampala, 31 mai 2010

Check against delivery

Review Conference of the Rome Statute of the International Criminal Court

31 May – 11 June 2010

General Debate

Statement by

State Secretary Jürg Lindenmann

Head of the Swiss Delegation, Directorate of International Law,
Federal Department of Foreign Affairs

Kampala, 31 May 2010

Monsieur le Président,

Les Etats représentés à la Conférence de Rome étaient décidés à créer une Cour pénale internationale permanente dans le but de mettre un terme à l'impunité des crimes les plus graves, à savoir le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et – une fois qu'il sera défini – le crime d'agression. A la surprise peut-être de certains délégués (dont moi), le résultat des négociations fut une cour forte et solide.

Douze ans après la Conférence de Rome et huit ans après l'entrée en vigueur du Statut de Rome, la Cour est sur pied. Ses débuts sont prometteurs, mais il ne faut pas oublier que son travail vient de commencer. Promouvoir la justice pénale internationale est un processus d'une dimension véritablement historique, et le chemin peut être parsemé de nombreux obstacles. La Cour est aujourd'hui l'élément moteur principal pour faire progresser la justice pénale internationale. Elle doit la base de son succès aux efforts qu'elle déploie ; mais il est tout aussi important que nous restions tous aussi déterminés qu'à Rome pour veiller à ce qu'elle puisse remplir effectivement sa mission.

Dans ce contexte, la Suisse doit exprimer une fois de plus son inquiétude concernant les mandats d'arrêt toujours en attente d'exécution, certains depuis plusieurs années. Il est évident, aujourd'hui, que la Cour ne peut réussir seule ; elle a besoin de notre part d'un soutien inébranlable, actif et sans réserve.

Monsieur le Président,

En tant qu'Etats parties au Statut de Rome, nous partageons une vision commune : celle d'une Cour efficace, indépendante et universelle.

- La Cour doit être *efficace* en arrêtant le moment venu les auteurs des crimes relevant de sa compétence. Si elle n'est pas efficace, la Cour ne sera pas crédible. Faute de crédibilité, elle laissera libre cours à l'impunité plutôt que de la combattre.
- La Cour doit aussi être *indépendante*. La justice pénale n'est ni ne devrait être une instance politique. La notion même de justice exclut que cette cour (comme toute autre) se fonde sur des considérations autres que juridiques dans le cadre de son travail. S'il en allait autrement, la Cour se verrait reprocher d'être partielle et sélective.
- Enfin notre vision de la Cour doit intégrer la perspective d'universalité. Seule une Cour pénale internationale *universelle* garantira que la justice sera rendue partout, quels que soient les auteurs de ces crimes. Pour réussir, la Cour doit être très largement acceptée.

Monsieur le Président,

L'efficacité, l'indépendance et l'universalité étaient partie intégrante de la vision partagée à Rome. Elles devraient être nôtres ici aussi, à Kampala, où nous discutons des projets d'amendements au Statut de Rome. Les questions controversées ne seront pas source de division si nous les abordons sous l'angle de notre objectif commun, qui est de renforcer une Cour chargée d'éradiquer l'impunité et de prévenir les crimes les plus graves dans le monde entier. Quant au crime d'agression, en particulier, il nous faut nous concentrer sur ce qui est bon pour la Cour. La Suisse est d'avis que la solution recherchée devrait renforcer l'efficacité et la légitimité de la Cour, à en éviter la politisation et à encourager d'autres ratifications du Statut plutôt qu'à les entraver.

Monsieur le Président,

La Suisse se félicite que la Conférence d'examen soit aussi l'occasion de réfléchir à ce qui a été accompli et à ce qu'il reste à faire. Dans le cadre de ce bilan, nous nous pencherons sur des sujets d'actualité, mais en même temps intemporels. Ils sont vitaux pour la Cour, aujourd'hui comme dans un avenir lointain.

- *Coopération* : La Cour ne peut être efficace sans la coopération pleine et durable de tous les Etats. Il nous faut réfléchir à la manière d'assurer une telle coopération à l'avenir et de la renforcer.
- *Complémentarité* : La Cour est un tribunal de dernier ressort. Elle n'est qu'un élément – certes important – dans la lutte globale et consistante contre l'impunité. Nous devons, là aussi, réfléchir à

la manière dont elle pourrait exercer encore mieux son effet catalyseur sur l'intégralité du système de justice pénale internationale.

- *Victimes* : Le Statut de Rome a placé les victimes au centre de ses préoccupations. Il nous faut examiner son impact sur les victimes et les communautés affectées. Nous devons également discuter comment nous pourrions soutenir les effets réparateurs que la justice met en œuvre en faveur des individus et des sociétés meurtris. Il nous faut créer une proximité plus grande entre la CPI et les victimes. A cet égard, je me réjouis particulièrement que la Conférence d'examen se tienne sur le continent africain, qui a été le théâtre de si grandes souffrances. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier vivement le gouvernement de l'Ouganda d'accueillir la Conférence.
- *Paix et justice* : La justice est une condition essentielle pour une paix durable. Harmoniser les efforts de paix et de justice n'est pas seulement une question de planification, de gestion des priorités temporelles (en anglais « sequencing »). Nous devons réfléchir à la manière dont ceux qui ont pour tâche impressionnante de « faire la paix » pourraient tenir compte de la CPI de manière plus créative dans leur équation. Le défi consiste aussi à créer un cadre d'institutions et de procédures dans lequel la CPI puisse déployer plus largement son potentiel. Une fois de plus : la CPI ne peut pas réussir seule.

Monsieur le Président,

A Rome, nous avons ouvert un nouveau chapitre du droit pénal international. Or, ceux qui font le droit ne décrivent pas la réalité ; plutôt, pour citer Kant, ils établissent des normes décrivant l'aspiration à un état idéal qui n'est pas encore devenu réalité. L'être humain a le privilège de savoir distinguer l'un de l'autre. Ce privilège implique une obligation morale, à savoir celle de continuer à aspirer à un monde meilleur, exempt notamment de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'agression. Et pour que cette aspiration devienne réalité, nous avons besoin de la Cour pénale internationale. Permettez-moi donc de conclure en réaffirmant le soutien inébranlable, actif et sans réserve de la Suisse à la CPI. Nous le lui devons, comme nous le devons aux générations futures.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.

Unofficial translation

Mr President,

The States represented at the Rome Conference were determined to create a permanent International Criminal Court holding the promise of putting an end to impunity for the worst crimes: genocide, crimes against humanity, war crimes and – once it is defined – the crime of aggression. Perhaps to the surprise of delegates at the Conference (including myself), what resulted from the negotiations was a *strong* Court.

Twelve years after Rome and eight years after entry into force of the Rome Statute, the Court is up and running. Its start has been promising, but we should not forget that the Court's journey has just begun. Fostering international criminal justice is a process of truly historic dimension, and many obstacles may still lay on the way ahead. Today, the Court is the most important driving force in advancing international criminal justice. While the Court's own efforts are the basis for its success, it is just as important that we all remain as determined as in Rome to see to it that the Court can in fact accomplish its mission.

In this vein, Switzerland must continue to express alarm about the arrest warrants still awaiting execution, some of which date back several years. It is clear today that the Court cannot succeed alone. It needs our active, wholehearted and unwavering support.

Mr. President,

As State Parties to the Rome Statute, we share a common vision. It is a vision of a Court that is effective, independent, and universal.

- The Court must be *effective* in eventually apprehending those responsible for such crimes within its competence. If it is not effective, the Court is not credible. If it is not credible, it will not combat but permit impunity.

- The Court must also be *independent*. Criminal justice is not and ought not be a political undertaking. Indeed, the very notion of justice forbids that this or any other court brings to bear any other but legal considerations to its work. To do otherwise would be to open the Court to criticism of partiality and selectivity.
- Finally, our vision of the Court must include the prospect of universality. Only an International Criminal Court that is *universal* will ensure that justice is served wherever and by whomever the crimes are committed. For it to succeed, the Court needs to hold the promise of general acceptance.

Mr. President,

Effectiveness, independence and universality were part of the shared vision in Rome. They should also be ours here in Kampala, where we discuss potential amendments to the Rome Statute. Controversial issues need not be divisive if we discuss them in the light of our common goal: strengthening the Court tasked with the elimination of impunity and the prevention of the most serious crimes throughout the world. As for the crime of aggression in particular, we need to focus on what is good for the Court. Switzerland believes that the solution found should be such that it strengthens the effectiveness and legitimacy of the Court, that it avoids politicisation of the Court and that it encourages rather than hinders further ratifications of the Statute.

Mr President,

Switzerland is pleased that the Review Conference is also an occasion to reflect on what has been achieved and what still needs to be done. As part of a stocktaking exercise, we will examine issues that are both timely and timeless. They are all vital for the Court today as much as in the distant future.

- *Cooperation*: The Court cannot be effective without full and enduring cooperation by all States. We need to reflect on ways to strengthen and ensure such cooperation in the future.
- *Complementarity*: The Court is a court of last resort. It is only one element – albeit important – in the global and consistent fight against impunity. We need to think about how the Court can deploy even better its catalysing effect on the international criminal justice system as whole.
- *Victims*: The Rome Statute has brought victims to the centre. We need to study the impact of the Court on victims and affected communities. We also need to discuss how we can support the healing effects justice deploys on wounded individuals and societies. We need to bring the ICC closer to the victims. I am particularly satisfied in this regard that this Review Conference takes place on the African continent where the suffering has been particularly great. I would like to take this opportunity to thank the Government of Uganda very much for hosting this Conference.
- *Peace and justice*: Justice is an essential condition for lasting peace. Matching peace and justice efforts is not only a question of timing, of “sequencing”. We need to reflect how those mandated with the daunting task to “make peace” may “factor in” the ICC more creatively into the equation. The challenge is also to create an environment of institutions and procedures in which the ICC can deploy its potential more fully. Again: The ICC cannot succeed alone.

Mr. President,

In Rome, we opened a new chapter in international criminal law. Now, those making law do not describe reality. Rather, to quote Kant, they set norms describing the aspiration of an ideal state that has not yet become reality. Human beings have the privilege to be able to distinguish between the two. That privilege carries with it a moral obligation: the obligation to continue striving for a better world – a world without genocide, crimes against humanity, war crimes and aggression for example. For this aspiration to become reality, we need the International Criminal Court. Let me therefore close by reaffirming Switzerland’s active, wholehearted and unwavering support to the International Criminal Court. We owe the Court, and generations to come, nothing less.

Thank you, Mr. President.